

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 10 février 2025



Ordre du jour
du Conseil Municipal du 10 février 2025 à 20H00

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

2/ Subventions à des établissements de formation

3/ Tarif et règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs 3-11 ans : ouverture des inscriptions aux extérieurs pour les mercredis

4/ Obligation Réelle Environnementale - mesures compensatoires pour la voirie du Lotissement Le Clos des Sens

5/ Droit de préemption urbain

6/ Questions diverses

Ce Conseil Municipal se déroulera dans la Salle du Conseil en Mairie

Fait à Vaulx-Milieu, le 4 février 2025

**Le Maire,
Dominique BERGER**



Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 10 février 2025



MAIRIE DE VAULX-MILIEU
7, place de l'Eglise—38090 VAULX-MILIEU
04.74.94.27.64

POUVOIR

Je soussigné(e) Gautier Schneiter,
agissant en qualité de conseiller municipal,
empêché(e) d'assister à une réunion,
Qui se tiendra le 10/02/2025.

Donne pouvoir pour me représenter, voter, faire tout vote et signer tout document à
M^{me} Rose Gautier Schneiter.

Fait à VAULX-MILIEU,

Le déclarant

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 10 février 2025



MAIRIE DE VAULX-MILEU
7, Place de l'église 38090 Vaulx-Milieu
04 74 94 27 64

POUVOIR

Je soussigné **Philippe LEHALLE**
Agissant en qualité de **Conseiller Municipal**
Empêché d'assister à la réunion du conseil municipal
Qui se tiendra le 10 février 2025
Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document
à **Mr Dominique BERGER.**

Fait à Vaulx-Milieu,

le déclarant

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 10 février 2025



MAIRIE DE VAULX-MILIEU

7, place de l'Eglise—38090 VAULX-MILIEU

04.74.94.27.64

POUVOIR

Le soussigné(e) Mme DARRE
agissant en qualité de conseillère municipale
empêché(e) d'assister à l'assemblée
Qui se tiendra le 10/02/2025

Donne pouvoir pour me représenter, voter, faire voter et signer tout document à
Mme Piérelle PIOT

Fait à VAULX-MILIEU,

Le déclarant

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 10 février 2025



MAIRIE DE VAUX-MILIEU
7 Place de l'Eglise
38000 VAUX-MILIEU

POUVOIR

Je soussigné(e), Christian MILLE
agissant en qualité de conseiller Municipal Délégué
donne pouvoir à : Najia Beddouche
pour me représenter au Conseil Municipal du 10 Février 2015
et émettre tout vote, signer tout document.

Bonjour
pouvoir

Fait à : ... Valéo Nitier
le : ... 10 février 2015

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 10 février 2025

Séance ordinaire du 10 février 2025

Le dix février deux mil vingt-cinq à 20h00, le Conseil Municipal de Vaulx-Milieu, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BERGER, Maire.

Présents : Mrs BASSIERE Didier, BRAULT Jean-Pierre, FERLET Daniel, GOUTTEFANGEAS René, LOCATELLI Pascal, LUQUAIN Rémi, METTEM Yves, RIVOIRE Gérard, SORRO Jean-Michel, Mmes BEDDOUCHE Marie, BERNET Corinne, HANIQUE Danielle, PETIT Pierrette, POUDEVIGNE Magaly, RATONNAT Silke, TOROSSIAN Hortense.

Excusés : GAUTIER Sébastien donne pouvoir à GOUTTEFANGEAS René, LEHALLE Philippe donne pourvoir à BERGER Dominique, DARMET Lise donne pouvoir à PETIT Pierrette, MILLE Christiane donne pouvoir à BEDDOUCHE Marie.

Absente : MATEO Roselyne

Monsieur René GOUTTEFANGEAS a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/01 : Subventions à des établissements de formation

Madame l'adjointe à la Jeunesse expose :

La commune est régulièrement sollicitée par des établissements d'enseignement pour l'octroi de subventions. L'objet de certaines structures étant d'intérêt général ou lié aux priorités communales, la municipalité souhaite participer à leur fonctionnement.

Maison Familiale et Rurale « La Petite Gonthière » de Anse :

La Maison Familiale et Rurale « La Petite Gonthière » de Anse accueille des élèves dans les formations suivantes :

- 4^{ème} et 3^{ème} de l'Enseignement Agricole
- 2^{nde} professionnelle Nature Jardin Paysage Forêt
- Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
- BTS Gestion Protection de la Nature
- Certificat de Spécialisation Travaux Mécanisés de Génie Ecologique

Il est proposé à l'Assemblée d'accorder une subvention de **50€** (cinquante euros) pour un élève vaulxois scolarisé à la MFR de Anse, pour la participation aux frais de scolarité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder une subvention de 50€ (cinquante euros) à la MFR de Anse pour la participation aux frais de scolarité d'un élève vaulxois.

Délibération votée par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Délibération n° 2025/02 : Tarifs et règlement intérieur 2024-2025 des ACM 3-11 ans – Modificatif : accueil des enfants extérieurs le mercredi

Madame l'adjointe aux affaires scolaires expose :

Dans le cadre des accueils de loisirs des enfants de 3 à 11 ans, il est proposé à l'assemblée de permettre aux enfants extérieurs à la commune de fréquenter l'accueil de loisirs l'Ile aux kids les mercredis en période scolaire et ce à compter du 12 mars 2025.

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 10 février 2025

Par conséquent, il convient de créer des tarifs extérieurs pour le mercredi et modifier le règlement intérieur.

ACM «l'Ile aux Kids» lors des mercredis en période scolaire pour les enfants extérieurs à la commune

Quotient Familial	Mercredi (Extérieurs)		Mercredi (Extérieurs) PAI	
	Matin+repas	Après-midi	Matin + repas	Après-midi
	0 à 1110	14,27 €	10,70 €	11,41
1111 et plus	17,11€	12,83€	13,69	10,27

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs tels qu'ils sont proposés ci-dessus ;
- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur présenté en annexe,
- **PRECISE** que ces tarifs et ce règlement intérieur sont applicables à compter du 12 mars 2025.

Délibération votée par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Danielle HANIQUE : Il y a une baisse sensible des enfants le mercredi, cela permettra de répondre à quelques demandes extérieures, le taux d'encadrement le permettant.

Délibération n° 2025/03 : Constitution d'une Obligation Réelle Environnementale au profit de la commune de VAULX-MILIEU

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L.2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article L.132-3 du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2024-01 10 00001 du 10 janvier 2024 portant dérogation aux dispositions de l'article L411-1 du Code de l'Environnement par la commune de Vaulx-Milieu dans le cadre du projet d'urbanisation de la Cime de Vaulx et de la création d'une voie d'accès ;

Au vu des besoins en logements sur Vaulx-Milieu, la commune a entrepris d'urbaniser le quartier de la Cime de Vaulx pour fermer l'enveloppe urbaine de façon cohérente sur cette partie du centre-bourg et à proximité immédiate des équipements et services publics et commerces du village.

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 10 février 2025

Ce projet de construction de 99 logements comporte la création d'une voirie. Cette route traversera le nouveau quartier entre la Route de Vienne et la RD 36 en passant par la zone d'activités de la Cime de Vaulx.

Dans le cadre du projet d'urbanisation de la Cime de Vaulx, le Préfet a prescrit des mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi à titre dérogatoire aux dispositions de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement.

Ainsi, il est demandé de mettre en œuvre une mesure de sauvegarde sur les parcelles appartenant à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, soit par une acquisition des terrains par la commune, soit en concluant un contrat d'Obligation Réelle Environnementale (ORE) en application de l'article L.132-3 du Code de l'Environnement.

Les parcelles ci-dessous mentionnées et appartenant à la CAPI sont concernées par l'ORE qui vise à pérenniser le corridor écologique local sur une surface de 3,8 hectares. Il s'agit de boisements qui doivent être maintenus en libre évolution. Seul un entretien des bordures est possible, s'il s'agit de mettre en sécurité des biens ou des personnes (proximité directe des routes).

Section et n° cadastre	Surface parcelle (m ²)	Surface ORE (m ²)
B1361	4 274	4 274
B1584	2 688	2 688
AH186 partiel	4 086	3 485
B1403	15	15
B1428	776	776
B1429	69	69
B1483 partiel	22 103	8 860
B1670 partiel	28 719	18 500
TOTAL	62 730	38 667

La gestion des mesures compensatoires et d'accompagnement reste à la charge et sous la responsabilité de la commune.

L'ORE est conclue pour une durée de 30 ans et sera renouvelée par avenant si besoin. Cet acte est enregistré et publié au service de la publicité foncière comme une servitude. Ceci implique que les charges pesant sur ces parcelles sont transférées aux propriétaires successifs.

La commune a la possibilité d'exonérer de la taxe foncière sur le non-bâti les parcelles concernées par une Obligation Réelle Environnementale.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat d'Obligation Réelle Environnementale au profit de la Commune sur les parcelles B1361, B1584, AH186 partiel, B1403, B1428, B1429, B1483 partiel et B1670 partiel, appartenant à la CAPI pour une durée de 30 ans, à titre gratuit.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération votée par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 10 février 2025

Dominique BERGER : Cette ORE s'inscrit dans le cadre des obligations environnementales liées à l'urbanisation de la Cime de Vaulx (construction de 99 logements) et à la réalisation de la voirie de liaison. Elle a pour but la pérennisation du corridor écologique sur une surface boisée de 3,8 hectares.

Délibération n° 2025/04 : Droit de Préemption Urbain

Monsieur le Maire expose :

Quatre projets de vente ont été notifiés à la Mairie. Il s'agit des biens suivants, soumis au Droit de Préemption Urbain :

- Une maison d'habitation cadastrée section AB n° 832 sise 49 route de Vienne ;
- Une maison d'habitation cadastrée section AE n° 16 et 1/18^{ème} des parcelles cadastrées AE n° 2, 9, 15, 23 et 24 sise 16 rue Hector Berlioz ;
- Un appartement cadastré section AB n° 798 sis 8 rue des Pierres Plantées ;
- Un appartement et garage cadastrés section AB n° 891 et 893 sis 31 route de Vienne ;

Ces biens ne présentant pas d'intérêt pour la commune, il est proposé à l'assemblée de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain à l'occasion de leur mise en vente.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain à l'occasion de la mutation des biens décrits ci-dessus pour les déclarations d'intention d'aliéner n°01 à 04 déposées respectivement en mairie le 20/12/2024, 02/01/2025 et 11/01/2025.

Délibération votée par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Informations diverses :

Dominique BERGER

- 22 février : Réunion d'information sur le frelon asiatique à l'ECVM
- 17 mars : Conseil Municipal avec le vote du budget

La CAPI a transmis suite à la réunion du 4 février une nouvelle version du compte rendu de la réunion Parc Techno 2 du 19 novembre 2024 : les élus peuvent transmettre leurs éventuelles remarques.

Rémi LUQUAIN :

Le Vaulx Nouvelles est en cours de distribution.

Hortense TOROSSIAN :

- Préparation du Marché aux saveurs du 8 mai : des courriers ont été envoyés à 30 exposants potentiels
- Préparation de la Fête de l'été

Jean Pierre BRAULT :

- 15 février : soirée théâtre à la Salle des Fêtes
- Des devis sont en cours pour chiffrer le projet de réalisation des jardins familiaux.

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 10 février 2025

René GOUTTEFANGEAS :

Les élus seront amenés à rediscuter, prochainement, de l'attribution des lots aux agriculteurs vaulxois en fonction de la réglementation actuelle.

*

Prochain Conseil Municipal :

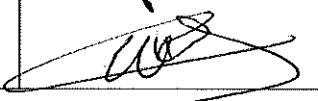
lundi 17 mars 2025

salle du Conseil Municipal

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2025-01	Subventions à des établissements de formation	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
2025-02	Tarif et règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs 3-11 ans : ouverture des inscriptions aux extérieurs le mercredi	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
2025-03	Constitution d'une Obligation Réelle Environnementale au profit de la commune de Vaulx-Milieu	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
2025-04	Droit de préemption urbain	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 10 février 2025 et, ont signé le Maire et le Secrétaire

Signatures :

BERGER Dominique	Maire,	
GOUTTEFANGEAS René	Elu,	

Listes des membres présents :

BASSIERE Didier
BEDDOUCHE Marie
BERGER Dominique
BERNET Corinne
BRAULT Jean-Pierre
FERLET Daniel
GOUTTEFANGEAS René
HANIQUE Danielle
LOCATELLI Pascal
LUQUAIN Rémi
METTEM Yves
PETIT Pierrette
POUDEVIGNE Magaly
RATONNAT Silke
RIVOIRE Gérard
SORRO Jean-Michel
TOROSSIAN Hortense